PRIME 10 - CHAUFFE-EAU INSTANTANE AU GAZ

Un ménage bruxellois consacre en moyenne 55% de son budget énergie au chauffage. Ce poste occasionne donc des dépenses importantes et représente la source principale d'émissions de CO_2 provenant des logements. A titre de comparaison : chaque ménage émet 4 tonnes de CO_2 par son logement et 1,2 tonne par ses transports. Un investissement dans tout ce qui concerne le chauffage peut donc vraiment faire la différence.

Pour bénéficier de cette prime, vérifiez bien que vous répondez aux conditions d'octroi reprises dans le document à cet effet, présent sur www.bruxellesenvironnement.be, et également dans le mode d'emploi des Primes Energie 2007.

En moyenne, la production d'eau chaude sanitaire représente 13% de la consommation énergétique du ménage. Des économies sont possibles, notamment en utilisant des chauffe-eau instantanés au gaz à double flux et sans veilleuse, dont le débit de gaz est ajusté automatiquement à la demande en eau chaude.

A. MONTANT DE LA PRIME

50% de la facture relative à la fourniture et l'installation du chauffe-eau,
plafonné à 200 € / installation

B. CONDITIONS TECHNIQUES

Le chauffe-eau instantané au gaz doit respecter les critères suivants :

- appareil agréé (la liste des chauffe-eau agréés est disponible sur www.gazinfo.be)
- pas de veilleuse;
- flamme modulante (débit de gaz réglé automatiquement en fonction du débit d'eau chaude);
- appareil à double flux (ou ventouse), appareil étanche.

C. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur enregistré.
- Le dossier de demande de prime doit être composé du formulaire G complété, ainsi que de tous les documents complémentaires qui y sont spécifiés.
- Le dossier de demande de prime doit être adressé à Sibelga dans les quatre mois prenant cours à la date de la facture.

Région de Bruxelles-Capitale

FORMULAIRE G : CHAUFFAGE PERFORMANT

• à renvoyer dans les quatre mois à dater de la facture à
Sibelga – Service Primes, Virginie Bogard, Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles
• remplir un formulaire par prime demandée

Quelle installation :
O chaudière au gaz à basse température
O chaudière à condensation
O chauffe-eau instantané au gaz
O régulation thermique
O pompe à chaleur

<u>Informations pour évaluer la performance énergétique des bâtiments à Bruxelles :</u>

Pour chaudière et régulation :
Votre consommation annuelle avec ancienne installation : …… (m³ gaz/ litres mazout/ kWh d'électricité/autre)

Pour chaudière :
Puissance nominale installée : ..... kW
Rendement ancienne installation : ..... %
Rendement nouvelle installation : ..... %

Pour chauffe-eau :
Installation remplacée : O boiler au gaz (Bulex)
O boiler électrique
O boiler chaudière gaz/mazout

Pour régulation :
Type : O thermostat d'ambiance à horloge
O vannes thermostatiques
O sonde extérieure
Il y avait déjà une régulation thermique ? : O oui O non
De combien de personnes votre ménage est-il constitué ? .....

Pour pompe à chaleur :
Le coefficient de performance (COP) (selon la norme EN14511) : ……
Température de départ de l'eau de chauffage : .....°C
Différence de températures départ : .....°C
Puissance compresseur : ..... kVA
Puissance pompe primaire : ..... kW

Description des travaux réalisés : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Caractéristiques techniques du système installé : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Coordonnées du demandeur

Nom ..... Prénom .....
Domicilié à:
Rue ..... N° ..... Bte .....
Code postal ..... Commune ..... Tél .....
E-mail .....

N° de compte bancaire (1) .....
ouvert au nom de .....

Adresse de l'habitation où ont été réalisés les travaux
Rue ..... N° ..... Bte .....
Code postal ..... Commune .....

(1) le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la facture est adressée.

Coordonnées de l'entrepreneur

numéro d'enregistrement : .....

Prix des travaux (TVAC) : ..... €
Montant de la prime demandée : ..... €

Sont joints à cette demande de prime :

- original ou photocopie de la facture (avec caractéristiques techniques)
- copie de la preuve de paiement (si facture non acquittée)
- copie recto-verso de la carte d'identité du demandeur ou pour les nouvelles cartes d'identité avec une puce : une copie papier des informations sur la puce.
- si le domicile du demandeur et le lieu de l'installation sont différents, copie d'un titre de propriété
- copie de la fiche technique du matériau ou de l'équipement installé
- pour chauffage à condensation : copie du document officiel de l'entrepreneur vous permettant d'obtenir votre déduction fiscale

Fait à ..... , le .....

Signature du demandeur

Respect de la vie privée: conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, les données que vous nous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez exercer ce droit auprès du service auquel vous adressez le formulaire.